

CHARTE DE L'ARBRE EN VILLE

MON ENGAGEMENT

Je reconnais l'intérêt de l'arbre en ville du fait de ses nombreux bienfaits : réduction des températures lors de fortes chaleurs, stockage du carbone, lutte contre les inondations, habitat de biodiversité, embellissement de la ville, bien-être des populations.

J'adhère donc à la démarche proposée par la Ville de Saint-Maur en faveur de l'arbre.

À CE TITRE, JE M'ENGAGE À :

- Contribuer à la protection et au développement de la présence de l'arbre à Saint-Maur.
- Faire connaître la charte de l'arbre de Saint-Maur pour contribuer à la sensibilisation des habitants.
- Participer, dans la mesure du possible, au réseau d'acteurs engagés dans cette démarche animée par la municipalité.
- Faire connaître à la Ville de Saint-Maur les actions entreprises ainsi que les résultats obtenus afin qu'un bilan global de la démarche puisse être réalisé (contact : chartedelarbre@mairie-saint-maur.com).
- Mettre en œuvre les actions identifiées sur la fiche jointe correspondante et **cocher a minima 3 actions complémentaires**.

Coordonnées de la personne référente de la mise en œuvre des actions :

Prénom :

Nom :

Adresse mail :

N° de téléphone :

À Saint-Maur, le

Prénom :

Nom :

Signature :

Pierre-Michel DELECROIX
Maire de Saint-Maur-des-Fossés



Merci de retourner le présent volet complété et accompagné de la fiche action correspondante à charte_arbre@mairie-saint-maur.com
ou par la voie postale à : Ville de Saint-Maur-des-Fossés - Place Charles de Gaulle - 94100 Saint-Maur-des-Fossés